

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DVD 126 - 2011 DDEES 199** Subvention et avenant à convention s) avec l'association « Voiture & Co ».

**Mme Annick LEPETIT et M. Didier GUILLOT, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vue la convention pluri annuelle 2009-2010-2011, votée le 30 novembre 2009, qui précise les modalités du soutien de la Ville de Paris à l'association Voiture & Co afin qu'elle poursuive son action entreprise depuis plusieurs années à Paris ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n° 2 à la convention pluri annuelle 2009-2010-2011 du 30 novembre 2009 pour l'attribution d'une subvention à l'association Voiture & Co ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT au nom de la 3e Commission ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT au nom de la 2e Commission.

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°2 à la convention triennale 2009-2010-2011 du 30 novembre 2009, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Voiture & Co, immatriculée 24018005 à la Préfecture des Hauts de Seine (n° de tiers X02755), sise 102C rue Amelot 75011 PARIS pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention de 47 000 euros est attribuée à l'association Voiture & Co.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

- Pour la D.V.D. : 30 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne 61001 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et 9 000 euros au chapitre 204, nature 2042, rubrique 822, mission 90010-99-190 du budget d'investissement 2011 de la Ville de Paris.

- Pour la D.D.E.E.E.S. : 8 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.